

CIFE Policy Paper N°89

Jean-Claude Vérez¹*, September 30, 2019

Les perspectives des relations Union européenne - Afrique

Les relations entre l'Union européenne (UE) et l'Afrique sont récentes. Tandis que plusieurs pays européens doivent assumer un passé historique post colonial, de nombreux pays africains ne sont indépendants que depuis 60 ans. Entre les deux espaces, on relève : 1/ Des rapports de force anciens et différenciés selon les modèles coloniaux. 2/ Un partenariat à construire et/ou à consolider entre plus de 80 pays. 3/ Des disparités substantielles puisque si la superficie de l'Afrique (30 millions de km²) est trois fois supérieure à celle de l'Europe et si sa population va doubler d'ici 2050, son PIB équivaut à celui de l'Allemagne et de la France. 4/ Deux blocs très hétérogènes.

Si les relations présentes et futures sont héritières de l'histoire, tant pour la partie dite francophone de l'Afrique que pour ses autres composantes, notamment anglophone et lusophone, les perspectives peuvent s'entendre dans une relation gagnant-gagnant mais rien n'est acquis eu égard aux disparités entre les deux blocs. L'Afrique est composée d'une myriade de pays et de micro-États aux influences multiples avec à la clé de nombreux conflits (politiques, armés, ethniques, contrebandes), tandis qu'au sein de l'UE, on ne peut ignorer les trajectoires divergentes en matière économique et politique : le cas du Brexit en témoigne plus que jamais. Il semble pourtant de chaque côté de la Méditerranée que certains défis soient communs : démographique, migratoire, environnemental, sécuritaire dans un contexte d'actes terroristes, commercial dans un contexte où on assiste à un basculement du monde au profit de l'Asie. La déclaration du Président de la Commission européenne le 27 novembre 2017 est sans équivoque : « ce qui se passe en Afrique est important pour l'Europe et ce qui se passe en Europe est important pour l'Afrique. Notre partenariat constitue un investissement dans notre avenir commun. Il s'agit d'un partenariat d'égal à égal, dans lequel nous nous soutenons mutuellement pour créer de la prospérité et faire en sorte que la planète soit un espace de vie plus sûr, plus stable et plus durable »².

Des disparités économiques

Si on peut douter d'un traitement d'égal à égal, le Président de la Commission européenne et l'UE globalement ont raison de se tourner vers l'Afrique, car il est nécessaire de chercher à construire ensemble un espace prospère et pacifique. Si le défi économique pour l'UE est de se comparer aux puissances américaine et chinoise afin de préserver sa place dans la mondialisation, celui de l'Afrique, qui reste un nain économique, est de maintenir le rythme de croissance de ces dernières années, espérant ainsi combattre un peu plus l'extrême pauvreté tandis que certains pays du continent ont l'objectif de devenir de futurs émergents. En matière de PIB, les écarts sont considérables puisque l'Allemagne à elle seule a un PIB supérieur à celui de l'Afrique subsaharienne (ASS) : 3 740 milliards de \$ (en Parité de pouvoir d'achat, PPA de 2011) contre 3 489 milliards de \$ (PNUD 2018). Toutefois, depuis 2000, l'Afrique a triplé son PIB. En 2017, il est estimé à 6 377 milliards \$ (en PPA), près de 4 fois moins que celui de l'UE. Si l'extrême pauvreté sévit encore avec une disponibilité monétaire quotidienne inférieure à 1,90 \$ pour plus de 400 millions d'êtres humains en ASS, le revenu disponible des ménages de la zone € par habitant en 2017 est estimé à 22 500 € et celui de l'UE-28 à 20 500 €.

En matière d'Investissements directs étrangers (IDE) entrants, l'UE a accueilli 524 milliards de \$ en 2016 et 304 milliards en 2017 contre respectivement 53 et 42 milliards en ASS (CNUCED 2018). En matière de commerce international, la part de l'Afrique dans les exportations mondiales de marchandises est estimée à 2,4 % en 2017 quand les exportations extra-UE en représentent 15,2 % ; leur part dans les importations est respectivement de 3,9 % et de 14,7 %. Concernant les services, les parts sont de 3,9 % et de 25,2 % pour les exportations et de 3 % et 20,4 % pour les importations. L'UE est le premier partenaire commercial de l'Afrique avec 36 % du commerce de marchandises en 2017 pour une valeur de 243,5 milliards €. Toutefois, l'Afrique a triplé son commerce avec la Chine, l'Inde et les autres émergents en

passant de 276 milliards \$ en 2000 à 806 milliards \$ en 2016 : 51 % de ses exportations et 46 % de ses importations se font avec des partenaires émergents³. En matière monétaire, 340 millions de personnes utilisent l'euro qui constitue la deuxième monnaie utilisée dans le monde et représente 35,7 % des paiements internationaux tandis que de nombreux pays africains utilisent une monnaie peu convertible à l'extérieur de leur économie domestique.

Ces fortes disparités économiques engendrent de fortes inégalités sociales : l'espérance de vie estimée à 63 ans en Afrique se rapproche des 80 ans en Europe ; dans les années 2014-2016, 220 millions d'Africains subsahariens étaient sous-alimentés (près d'1/4 de la population d'ASS), ils étaient 176 millions au cours de la période 1990-1992 ; 188 millions étaient analphabètes dont 61 % de filles et de femmes. L'accès aux services fondamentaux reste donc une priorité absolue pour asseoir un développement sur l'ensemble du continent. Bien entendu, il existe de fortes disparités entre les pays, au sein des pays, entre les villes et les campagnes, entre les genres, entre les âges, les catégories sociales, les ethnies, etc. Et l'on pourrait continuer à multiplier les comparaisons, tant entre l'UE et l'Afrique qu'au sein de l'Afrique. Mais ce n'est pas l'objectif majeur de notre réflexion. Ce qui importe est de voir ce en quoi les deux espaces peuvent coopérer pour l'intérêt de tous.

L'Afrique, outre sa jeune population, regorge de matières premières et de ressources naturelles dont l'Europe a besoin. L'Afrique, dans une lecture marxiste, est le dernier continent que le capitalisme va continuer à conquérir avec de nombreux besoins à satisfaire, soit autant de débouchés à conquérir. L'Afrique est déjà un partenaire de l'Europe. On peut donc comprendre la volonté réaffirmée de l'UE de renforcer son partenariat avec l'Afrique.

Des partenariats évolutifs

Depuis le Traité de Rome, l'UE cherche à porter dans le monde les valeurs telles que la paix, la croissance économique, le progrès social, la démocratie, les droits de l'homme. Dans le contexte des indépendances, l'UE a cherché à conclure avec les pays africains divers accords soucieux de promouvoir ces valeurs. Concernant les accords commerciaux, plusieurs conventions ont été signées : les Conventions de Yaoundé (1963-1975), de Lomé (1975-2000), puis de Cotonou (2000-2020) qui

regroupent 79 États d'Afrique, Caraïbe et Pacifique (ACP) et 28 États de l'UE, soit un total de 700 millions d'habitants.

À l'heure actuelle, une cinquantaine de pays bénéficie d'un accord commercial, d'un accord de partenariat économique ou d'un régime commercial (cf. l'initiative « Tout sauf les armes » ainsi que les Systèmes de préférences généralisées, SPG), ce qui leur facilite l'accès au marché européen (tableau 1). Si certains accords commerciaux sont établis sur un plan bilatéral ou dans le cadre d'un partenariat économique régional, d'autres accords sont en attente d'application avec l'UE. Un troisième groupe de pays voit les négociations d'accords commerciaux suspendues avec l'UE.

L'initiative TsA (Tout sauf les armes), est destinée aux pays les moins développés (en italiques et dernière colonne tableau 1) et accorde une exemption complète de taxes et un accès en franchise de droits et sans contingents au marché unique de l'UE pour tous les produits, sauf les armes et les munitions. Le SPG standard, destiné aux pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (en caractères gras), réduit les droits d'importation de l'UE pour environ 66 % de toutes les positions tarifaires.

Tableau 1 : Les accords, régimes et dispositifs commerciaux entre l'UE et l'Afrique

Accords commerciaux	Accords en attente	Négociations suspendues	TsA
Algérie	<i>Mali</i>	<i>Tchad</i>	Soudan du Sud Somalie Angola
Maroc	<i>Mauritanie</i>	<i>Soudan</i>	
	<i>Sénégal</i>	<i>Érythrée</i>	
Égypte		<i>Djibouti</i>	
Côte d'Ivoire	<i>Gambie</i>	<i>Éthiopie</i>	
Ghana	<i>Guinée-Bissau</i>	<i>Rép. centrafricaine</i>	
Cameroun	<i>Sierra-Leone</i>	<i>RD du Congo</i>	
Malawi	<i>Liberia</i>	Gabon	
Zimbabwe	<i>Burkina Faso</i>	<i>Rwanda</i>	
Botswana	<i>Bénin</i>	<i>Congo</i>	
Namibie	<i>Niger</i>	<i>Burundi</i>	
Afrique du Sud	<i>Nigéria</i>	<i>Zambie</i>	
<i>Madagascar</i>	<i>Ouganda</i>	<i>Guinée équatoriale</i>	
Tunisie	<i>Kenya</i>		
Malawi	<i>Tanzanie</i>		
Lesotho	Sahara occidental		
Mozambique			
Eswatini			

Source : l'auteur à partir de « Renforcer le partenariat de l'UE avec l'Afrique », in L'état de l'Union en 2018. (Commission européenne, 12/09/2018).

Pour comprendre le partenariat économique régional du côté africain, il faut préciser que le continent a le « privilège » de regrouper de nombreux accords régionaux : l'UMA (Union du Maghreb arabe), la

CEN-SAD (Communauté des États sahélo-sahariens), le COMESA (Marché commun des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe), la CAE (Communauté de l'Afrique de l'Est), la CEEAC (Communauté économique des États de l'Afrique centrale), la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest), l'IGAD (Autorité intergouvernementale pour le développement), la SADC (Communauté de développement de l'Afrique australe).

Si on ajoute à ces nombreux accords du côté africain l'Union économique et monétaire du côté européen, on aboutit à une sorte de « patchwork » pour le moins difficile à gérer, à organiser, à optimiser. On imagine aisément les difficultés de coordination entre ces nombreux partenaires avant toute prise de décision. Mais c'est un fait, ces accords existent. L'UE peut en outre espérer pouvoir coopérer avec chacune des grandes régions de l'Afrique via la stratégie de l'Agenda 2063⁴. L'Afrique australe cherche à mettre en œuvre une stratégie d'industrialisation, l'Afrique centrale veut encourager la transformation locale des matières premières et développer ses infrastructures, l'Afrique de l'Est veut améliorer le climat des affaires, stimuler les investissements et investir dans l'éducation et le développement des compétences, l'Afrique du Nord a pour objectif de créer des emplois de qualité pour ses jeunes, l'Afrique de l'Ouest vise à renforcer les liens zones rurales-zones urbaines et à développer le secteur privé.

Au total, les aspirations de l'Agenda 2063 consistent à changer les dynamiques de la croissance pour tout le continent en prenant en compte les spécificités citées, en améliorant le bien-être (ce qui revient à promouvoir la croissance inclusive), en poursuivant la réduction de la pauvreté, en espérant réduire les inégalités, tout en prenant en considération la montée des émergents, le basculement de la richesse et la révolution numérique. L'UE peut y contribuer via un financement fixé à 42 milliards € pour la période 2014-2020 et à 40 milliards € pour la période 2021-2027. Les axes majeurs de cette contribution sont : (1) Développer les initiatives en multipliant les financements mixtes avec garantie. (2) Cibler les chaînes de valeur les plus prometteuses. (3) Créer des groupes sectoriels (numérique, énergie, transports, agriculture) composés d'acteurs privés, publics, financiers, européens et africains, ainsi que d'universitaires des deux continents.

L'un des points cruciaux de l'économie en Afrique

consiste à diversifier les échanges afin d'accroître la part des biens transformés et à réduire de fait celle des biens non transformés. Les premiers créent davantage de valeur ajoutée que les seconds. Les produits importés sont à 63 % transformés tandis que les produits exportés sont à 51 % non transformés. Il est donc nécessaire de faire évoluer les modèles de croissance des pays africains, ce qui exige : (1) De poursuivre les investissements en capital et en infrastructures. (2) D'améliorer les qualifications de la main d'œuvre. (3) D'investir dans les dépenses d'éducation sans oublier la qualité des formations. (4) De créer des emplois pour absorber les flux d'actifs toujours plus nombreux. (5) De relever le défi de la productivité globale des facteurs. (6) De créer un climat propice aux affaires.

Diverses stratégies d'intégration à l'économie mondiale sont alors envisageables à l'instar de ce qu'a réalisé le Maroc (attire d'IDE dans des activités destinées à l'exportation, notamment vers le marché européen, proche géographiquement), le Sénégal (stratégie de diversification de ses exportations agricoles : riz, fruits, noix et de produits horticoles vers l'UE) ou l'Afrique du Sud (montée en gamme dans les chaînes de valeur mondiale, dont l'industrie automobile, agro-industrie, textile). C'est à ces diverses conditions que le continent va poursuivre l'éradication de la pauvreté multidimensionnelle, mais encore et surtout, être en capacité d'offrir un emploi à tous les jeunes qui ne vont pas manquer d'arriver sur le marché du travail : la population totale va doubler d'ici 2050 puis doubler à nouveau entre 2050 et 2100 pour représenter 40% de la population mondiale. Pendant ce temps, la population européenne va continuer à reculer. On comprend aisément la nécessité de consolider le partenariat UE-Afrique dans l'intérêt des deux parties, ce qui exige une approche respectueuse et réciproque.

***Jean-Claude Vérez** est économiste, maître de conférence habilité à diriger des recherches à l'Université d'Artois. Il enseigne à l'Institut Européen de Nice - European Institute - depuis plusieurs années.

Références:

¹ Cette note est inspirée en grande partie de : « Les enjeux Union européenne-Afrique sur les plans économique, démographique et migratoire », (2019), L'Europe en formation, Dossier : l'avenir des relations UE-Afrique, n° 388, 9-26.

² Jean-Claude Juncker, sommet Union africaine-Union européenne à Abidjan.

³ CUA/OCDE, Dynamiques du développement en Afrique 2018 : croissance, emploi et inégalités.

⁴ L'agenda 2063 émane de l'Union africaine (UA) et vise à inscrire définitivement tous les États africains dans une logique de compromis telle qu'elle a été définie, en 1963, lors de la création de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).